

**Réponse du Conseil administratif à la motion du 21 mai 2014 de M<sup>me</sup> et MM. Pascal Holenweg, Grégoire Carasso, Pierre Gauthier et Sandrine Burger: «Restauration et extension du Musée d'art et d'histoire: quel contenu culturel, quelles garanties éthiques?»**

*TEXTE DE LA MOTION*

*Exposé des motifs*

«Faire entrer un musée du XIX<sup>e</sup> siècle dans le XXI<sup>e</sup> siècle» est l'ambition affichée du projet de restauration et d'extension du Musée d'art et d'histoire. La formulation quelque peu prudhommesque de cette ambition ne doit pas conduire à minimiser l'importance du contenu culturel d'un tel projet: c'est ce contenu, et ce contenu d'abord, qui seul peut justifier l'engagement politique et financier qu'il implique de la part de la Ville de Genève: on ne restaure, construit, étend ni un parking ni un supermarché, mais une institution culturelle.

Les contributions au colloque public des «Etats généraux des musées genevois», en octobre dernier, le confirment: de toute évidence, et en toute logique s'agissant d'institutions culturelles centrales, les «enjeux pour les musées au XXI<sup>e</sup> siècle» sont d'abord des enjeux culturels, et d'entre les critères qui définissent ces enjeux, les critères éthiques quant à la provenance des collections sont «incontournables».

Or dans le débat public qui s'est engagé autour du projet présenté par le Conseil administratif (comme d'ailleurs autour du contre-projet présenté par ses adversaires), ce contenu culturel a été jusqu'à présent le thème le moins présent. Comme si l'enjeu n'était que celui du contenant du musée, et que son contenu était finalement accessoire.

Nous ne nous résignons pas à cette absence du débat culturel dans le débat sur le projet de «nouveau» MAH. Nous attendons donc du Conseil administratif qu'il assume ce débat, avec tout ce qu'il implique, y compris en ce qui concerne les garanties éthiques quant à la provenance de ce qui constitue les collections du musée, et les œuvres et objets exposés lors des expositions temporaires.

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de lui présenter, avant que le vote sur le crédit pour la restauration et l'extension du Musée d'art et d'histoire (MAH) lui soit soumis, un rapport spécifique sur les implications, les intentions et les contenus de ce projet s'agissant:

- de la politique muséale du MAH, en considérant les partenariats conclus avec les privés;
- des liens et collaborations entre le MAH et les autres musées genevois, ainsi que les autres institutions culturelles genevoises, y compris les établissements d'enseignement public et de recherche;

- des garanties éthiques, et des moyens d'en assurer le respect (tel que, par exemple, un audit des collections du MAH) quant à la provenance des objets et œuvres constituant les collections du musée et les expositions temporaires.

### *RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

Le Conseil municipal a accepté le renvoi de cette motion au Conseil administratif le 20 mai 2015, soit un jour après le vote du crédit de financement pour la Restauration, agrandissement et équipement du MAH (proposition PR-1073).

Suite au référendum et au refus du crédit par la population lors du vote du 28 février 2016, sur proposition du département de la culture et du sport (DCS), le Conseil administratif a annoncé son intention de lancer un nouveau projet avec la mise en place, en juin 2016, d'une commission d'expert-e-s composée de personnalités du monde muséal et garantes d'un regard neuf sur le musée, sous la coprésidence de MM. Jacques Hainard et Roger Mayou. Ce projet, décrit dans le rapport «Un campus muséal au cœur de la cité», a été rendu par la commission en juin 2018. A la fois socle du programme architectural et feuille de route culturelle du musée pour les années à venir, il se caractérise par sa souplesse et son adaptabilité. Aussi, le projet culturel élaboré par la commission externe pour le nouveau MAH a été présenté à l'ensemble des parties prenantes et partenaires du musée. C'est sur ce projet que va se fonder le programme architectural.

Concernant la déontologie dans les musées, et comme évoqué dans l'exposé des motifs des motionnaires, «les «enjeux pour les musées au XXI<sup>e</sup> siècle» sont d'abord des enjeux culturels, et d'entre les critères qui définissent ces enjeux, les critères éthiques quant à la provenance des collections sont *incontournables*». C'est précisément la raison d'être de la commission de déontologie des musées et institutions patrimoniales mise sur pied par la Ville de Genève en décembre 2009. Cette commission, composée de dix membres, dont quatre experts internationaux de la protection des biens culturels, a pour mandat:

- d'évaluer la documentation et la provenance des collections dans la double perspective de leur propriété et de leur authenticité;
- de formuler des recommandations à l'intention des musées et des institutions patrimoniales en matière d'acquisition, de donation et de partenariat avec des organismes privés ou publics;
- d'accompagner les musées dans l'évaluation de leur situation patrimoniale;
- de formuler des recommandations à l'intention du Conseil administratif pour le traitement des collections, œuvres ou objets qui ne présenteraient pas toutes les garanties en termes de provenance ou d'authenticité.

En parallèle, dans le cadre de la mise en œuvre des engagements d'Aalborg, la déontologie dans les musées a fait l'objet d'un suivi particulier, avec notamment l'analyse exhaustive des conventions de dons, legs, dépôts et prêts du MAH. Ce travail, conduit entre 2009 et 2012, a permis de vérifier la provenance des collections et d'évaluer globalement la situation patrimoniale du musée. Il a permis également de réactualiser les conventions de partenariat à l'aune des normes déontologiques les plus exigeantes.

Enfin, les musées et institutions patrimoniales de la Ville de Genève se sont dotés, en septembre 2015, d'un document de référence encadrant strictement leur politique d'acquisition.

Concernant les liens et collaborations entre le MAH et les autres musées genevois, ainsi que les autres institutions culturelles genevoises, y compris les établissements d'enseignement public et de recherche, les documents de référence suivants peuvent être demandés au DCS:

- La Genève des musées, concept & stratégie 2015-2020;
- convention cadre de juin 2014 avec l'UniGE;
- convention avec le Service cantonal d'archéologie;
- convention avec l'association Hellas & Roma.

Le développement de ces relations et liens dépendra du nouveau directeur ou de la nouvelle directrice dont le recrutement est en cours. Il est trop tôt aujourd'hui pour en parler de manière plus détaillée. Sans compter que de nouveaux partenaires risquent de se présenter d'ici à l'ouverture du nouveau MAH.

Enfin, concernant la demande de garanties éthiques et de moyens d'en assurer le respect, il y est répondu par l'ensemble des démarches listées plus haut et cela reste une priorité de l'institution.

Par ailleurs, dès la fin de 2019, l'actuel directeur du MAH, M. Jean-Yves Marin, aura pour mandat de revoir et redynamiser le positionnement de la commission de déontologie des musées de la Ville de Genève en tenant compte des opportunités liées aux subventions de l'Office fédéral de la culture pour la recherche de provenance. M. Marin est également appelé à développer les contacts entre la Ville et l'Alliance internationale pour la protection du patrimoine dans les zones en conflit (ALIPH) (fondation de droit suisse basée à Genève, ayant le statut d'organisation internationale; seul fonds mondial exclusivement dédié à la protection du patrimoine culturel dans les zones en conflit).

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:  
*Jacques Moret*

Le maire:  
*Sami Kanaan*